



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 février 2008

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, SEROT Adjoints
MM. SCHLOSSER, ADRIAN, WAGNER, Melle ORGEL, Mme NEY, M. WEIL,
M. PIERSON, conseillers municipaux

Membre excusée : Mme FIKUART, conseillère municipale

M. ADRIAN est désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Adoption du P.V. de la séance du 15/11/2007

1. Compte administratif, compte de gestion 2007 – Budget annexe lotissement
2. Compte administratif et compte de gestion 2007 – Commune.
3. Affectation du résultat
4. Travaux :
 - a) Extension Ecole Maternelle : - Travaux complémentaires – lot n° 9 sanitaire-ventilation
- Raccordement basse tension et France Télécom –
Ouverture de crédits
 - b) Nouvelle Perception : - demande de subvention D.G.E. pour le logement de fonction
- subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement
de 8 places de parking
 - c) Parking rue des Vosges : Régularisation cession de terrain Madame LAMBOUR
 - d) Aménagement d'une aire de retournement des bus – Route de Xouaxange – Demande
de subvention au titre des amendes de police
5. Affaires domaniales : Déclarations d'intention d'aliéner
6. Personnel : Création d'emplois temporaires
7. Divers.

OooOooo

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2007 est adopté à l'unanimité.

1. Budget annexe LOTISSEMENT - Approbation du compte administratif et du compte de gestion du trésorier – année 2007.

Après présentation du compte administratif par M. Kurtz, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	1 000,00	-	155 476,57	156 476,57
Section d'investissement	- 107 204,60	-	169 328,31	62 123,71
TOTAUX	- 106 204,60	-	324 804,88	218 600,28

2. Approbation du compte administratif du compte de gestion 2007

Après présentation du compte administratif par M. Kurtz, 1^{er} adjoint, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	142 096,86	142 096,86	131 126,06	131 126,06
Section d'investissement	398 037,53		- 208 968,27	189 069,26
TOTAUX	540 134,39	142 096,86	- 77 842,21	320 195,32

3. Affectation du résultat

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2007, soit 131 126,06 € au compte 1068 de la section d'investissement du B.P. 2008.

4. Travaux d'extension, de réaménagement des locaux existants avec création de locaux pour le périscolaire :

a) Travaux complémentaires - Lot n° 9 - sanitaire – ventilation

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à réaliser des travaux complémentaires nécessaires à l'évacuation des eaux usées qui seraient réalisés par l'entreprise STROH à Metting pour un montant de 1 734,20 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la réalisation des travaux complémentaires. Les crédits nécessaires sont prévus au B.P.

b) Raccordement E.D.F. basse tension et France télécom

Les raccordements E.D.F. basse tension et téléphone n'ont pas été prévus lors du projet d'extension de l'école maternelle. Le maire propose au conseil municipal d'ouvrir les crédits nécessaires au budget 2008 pour ces raccordements selon devis EST RESEAUX à Phalsbourg pour un montant de 3 088,91 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la réalisation des travaux et ouvre les crédits nécessaires au B.P. 2008 art. 2315/29.

5. Nouvelle Perception – Création de 8 places de parking.

- Recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le maire rappelle qu'une subvention pour l'aménagement de 8 places de parking a été sollicitée en date du 12 novembre 2007 auprès du Conseil Général de la Moselle.

Par courrier du 10 janvier 2008, Monsieur le Président du Conseil Général nous informe que la commission permanente a retenu notre dossier et propose de nous accorder une subvention de 8 160,00 €.

Après entendu l'exposé du Maire et avoir délibéré, le conseil municipal

- s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour la création de 8 places de parking
- vote un crédit de 28 455,00 € H.T. nécessaire au financement de cet aménagement ;
- s'engage à prendre ultérieurement en charge l'entretien de ces parkings.

6. Parking rue des Vosges – Régularisation cession de terrain Mme LAMBOUR.

Pour réaliser les travaux d'aménagement du parking, rue des Vosges, Madame LAMBOUR a bien voulu céder à la commune une bande de terrain cadastrée section 2 n° 607/197 et 608/197 d'une contenance de 2 a 90 ca en contrepartie de la pose d'une clôture le long de sa propriété.

Les travaux sont terminés et un procès-verbal d'arpentage n° 397 D a été établi en date du 01/6/2007 par M. JUNG Dominique, géomètre expert DPLG.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte de cession à intervenir auprès de l'étude notariale de Lorquin et à payer tous les frais inhérents à cette opération.

7. Aménagement d'une aire de retournement des bus – Route de Xouaxange – Demande de subvention au titre des amendes de police.

Le maire soumet au conseil municipal un devis établi par l'entreprise COLAS pour l'aménagement de l'aire de retournement des bus – route de Xouaxange qui s'élève selon devis de l'entreprise COLAS à 26 135,00 € H.T.

Ces travaux inscrits au programme SACR 2008 ne peuvent être subventionnés par le C.G. 57 qu'à un seul titre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de les retirer du programme SACR 2008.
- d'autoriser la réalisation des travaux selon devis établi par l'entreprise COLAS à HEMING
- de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2008.

8. Affaires domaniales – Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
23/11/2007	PETER Thierry	Maison d'habitation cadastrée section 1 n° 84 et 86 avec 0,96 a et 2,32 a	Rue du Général Leclerc	Renonce à l'exercice du droit de préemption
22/01/2008	HENRY Georgette	Terrain cadastré section 2 n° 149 avec 4 a 58 ca	Jardin des Bouilles	Renonce à l'exercice du droit de préemption
29/01/2008	Consorts ORGEL	Terrain cadastré section 2 n° 146 avec 6 a 67 ca	Jardin des Bouilles	Renonce à l'exercice du droit de préemption
01/02/2008	SCI BATI INDUS	Terrain cadastré section 11 n° 193/194/195/196 avec 41,39 a – 0,37 a – 20,79 a – 0,38 a	La Corne du Berger	Renonce à l'exercice du droit de préemption
01/02/2008	CENTRE HOSPITALIER	Immeuble cadastré section 1 n° 281/77 avec 9 a 36 ca	Rue Général Leclerc	Renonce à l'exercice du droit de préemption par 10 voix pour et 2 contre
11/02/2008	S.C.I. BATI INDUS	Terrain bâti cadastré section 11 n° 197 avec 30 a 80 ca	La Corne du Berger	Renonce à l'exercice du droit de préemption

9. Personnel : Création d'emplois temporaires

Le maire propose au conseil municipal de reconduire les emplois d'été pour remplacer le personnel titulaire durant les congés annuels.

Il propose de retenir les demandes de jeunes nés en 1991 à raison de 35 h/semaine pendant 3 semaines chacun.

La rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe – échelle 3, indice brut 281 – majoré 283

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la création d'emplois temporaires aux conditions ci-dessus énumérées.

Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2008.

10. Demande de subvention

Le conseil municipal autorise le versement d'une avance de 13 000 € sur la subvention 2008 à l'Association des Parents d'Elèves pour le fonctionnement du périscolaire.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2008.

11. DIVERS :

Remerciements :

Après avoir présenté aux membres du conseil municipal le bilan de l'action communale sur la période 2001/2008, le maire tient à remercier très vivement et chaleureusement l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux qui ont apporté soutien, disponibilité, compétences, tout au long de ce mandat. Une attention particulière est adressée aux élus qui ne souhaitent pas se représenter lors des prochaines élections municipales des 9 et 16 mars 2008 (pièce jointe : diaporama bilan 2001/2008)

Le conseil municipal prend acte :

- qu'un courrier sera adressé au Centre Hospitalier pour les informer que la commune souhaite se créer une réserve foncière et demande à être consulté lors des prochaines aliénations de terrain.
- que la vente des brioches de l'amitié a rapporté la somme de 988.53 € au profit de l'association des Amis et Parents d'enfants inadaptés de la Région de Sarrebourg.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 00.